

Une école de la réussite? Pas pour tout le monde...

Charlotte Béllière, Julie Dock, Nathalie Leroy, Virginie Maingain, Marie Poncin et Sandrine Rousseaux

Enseignantes

■ Les modalités et le financement du dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants sont aujourd'hui remis en question. C'est pourtant un système qui a fait ses preuves.

Ça y est, la rentrée est derrière nous! Nos enfants ont repris le chemin des classes avec plus ou moins d'entraînement, avec plus ou moins de bonheur, le cœur léger ou le cœur lourd. Mais avec la certitude ou l'espoir, pour leurs parents, qu'ils prennent ainsi un chemin leur assurant une route, directe ou sinueuse, vers un avenir meilleur. Pourtant, certains d'entre eux ne peuvent pas en dire autant: il s'agit des milliers d'enfants de migrants qui vivent dans l'incertitude de leur futur proche et lointain. Et pour qui l'école ne constituera peut-être pas un lieu d'émancipation et de construction d'un avenir plus prometteur.

La détresse sociale, le radicalisme, la crise des politiques migratoires, la montée des discours populistes, les replis identitaires... Ces thématiques interpellent constamment nos consciences de citoyen. Que faire face à de tels défis, face à de tels enjeux? Dans chacune de ces situations, à un moment ou à un autre de la réflexion, à des degrés

divers de l'analyse, l'éducation de manière générale et l'école en particulier sont pointées comme constituant les meilleures armes pour nous permettre de rêver à des jours meilleurs, pour nous permettre d'espérer influencer sur la folle course du monde.

Un dispositif qui a fait ses preuves

L'urgence est en effet de réinventer des moyens pour préserver et pour renforcer ces liens de solidarité qui sont au fondement de toute société humaine viable. Ces liens se concrétisent notamment par un enseignement inclusif, qui favorise le respect des droits fondamentaux de chaque personne, quelle que soit son origine. Le rôle de l'école est en ce sens primordial. Or il existe aujourd'hui des dispositifs qui favorisent le développement d'une société plus égalitaire, plus libre, plus solidaire, et qui visent à favoriser le développement des enfants primo-arrivants, quel que soit leur statut juridique. Ce dispositif est appelé Daspa (Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants).

De quoi s'agit-il? Il s'agit d'accueillir au sein de nos établissements scolaires les

élèves primo-arrivants originaires de pays étrangers qui ne connaissent pas notre langue, ni notre système éducatif et qui arrivent parfois sans aucun bagage scolaire. Ce dispositif, anciennement connu sous le nom de "classes-passerelles", apporte un soutien ciblé à ces enfants afin de leur assurer, comme aux autres élèves, des chances d'émancipation par l'éducation. Ce dispositif poursuit un double objectif: 1. Que les élèves bénéficiaires apprennent le français; 2. Qu'une (re)mise à niveau adaptée soit réalisée, afin que l'élève rejoigne le plus rapidement possible une classe "ordinaire".

Ce système a fait ses preuves. On pourrait citer nombre d'élèves ayant fui leur pays, rêvant de s'intégrer dans le nôtre et qui, aujourd'hui, grâce à la possibilité de scolarité qui leur a été offerte, vivent et travaillent dans notre société. Mais, pour beaucoup, sans ce passage en classe-passerelle, sans ce sas qui permet aux élèves d'apprendre la langue du pays dans lequel ils ont atterri, sans cet intermède qui permet de remettre les élèves à niveau, la réussite scolaire aurait été illusoire.

Ce système a fait ses preuves. On pourrait citer nombre d'élèves ayant fui leur pays, rêvant de s'intégrer dans le nôtre et qui, aujourd'hui, grâce à la possibilité de scolarité qui leur a été offerte, vivent et travaillent dans notre société. Mais, pour beaucoup, sans ce passage en classe-passerelle, sans ce sas qui permet aux élèves d'apprendre la langue du pays dans lequel ils ont atterri, sans cet intermède qui permet de remettre les élèves à niveau, la réussite scolaire aurait été illusoire.

Enveloppe budgétaire fermée

Les modalités et le financement de ce dispositif sont aujourd'hui remis en question par différents acteurs, tant du gouvernement que de l'opposition, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tout d'abord, ce dispositif fonctionne sur base d'une enveloppe

budgétaire fermée. Ce qui signifie qu'indépendamment du nombre d'élèves inscrits, les fonds qui y sont attribués ne varient pas. Ainsi, ces dernières années, malgré le fait que la Belgique a dû faire face à une vague migratoire importante, cette enveloppe n'a pas évolué. Les professeur-es doivent donc gérer plus d'élèves avec des moyens identiques, ce qui est intolérable pour les profs et injuste pour les élèves qui, malgré des parcours chaotiques et des ruptures de scolarité parfois importantes, ne pourront se voir accorder l'attention qu'ils méritent. Il faut donc, tant pour des questions d'équité que de bon sens, mettre fin à la pratique de l'enveloppe fermée et prévoir un financement qui varie en fonction du nombre d'élèves à accueillir chaque année.

Ensuite, certains partis plaident pour une immersion plus rapide de ce public dans les autres classes de notre système scolaire. Si cette solution est tout à fait envisageable pour certain-es, elle ne devrait surtout pas être généralisée à l'ensemble des élèves. En effet, si l'on peut penser que donner accès à l'enseignement à ces élèves est suffisant (de quoi se plaignent-ils?), encore faut-il que l'enseignement leur offre la possibilité de suivre les cours et de s'intégrer au groupe classe. Cependant, certains jeunes arrivant en classes passerelles sont non alphabétisés dans leur langue d'origine. À la fin de leur année scolaire en Daspa, ces adolescents ont donc à peine acquis les bases d'une première primaire. Et que dire des élèves syriens qui n'ont plus eu accès à l'école depuis six ans, soit la durée

d'un cycle d'enseignement complet, et sont encore parfois dans des situations de traumatisme qui rendent tout apprentissage lent et complexe. Intégrer ces élèves rapidement dans des classes ordinaires, ce n'est pas leur faire un cadeau. C'est les préparer à l'échec et au déclassement.

Actuellement, le décret fixe la durée du passage d'un élève entre une semaine et une année, avec une prolongation possible de six mois. Il serait préférable de prévoir que la longueur du dispositif varie en fonction du profil de l'élève. Faisons confiance aux enseignant-es: supprimons cette limite dans le temps, faisons preuve de souplesse et donnons le pouvoir aux équipes pédagogiques de déterminer la longueur la plus appropriée à chaque élève (six mois, un an, deux ans...).

Des réformes nécessaires

Enfin, un accompagnement privilégié et personnalisé de ces élèves analphabètes ou faiblement scolarisés est essentiel pour leur donner les clés d'apprentissage, de méthode, de confiance, ainsi que pour rattraper les lacunes des dernières années. Accompagnement qui est d'ailleurs

déjà l'un des objectifs pour les classes ordinaires dans le Pacte pour un Enseignement d'excellence. Cette aide ciblée (remédiation, suivi logopédique, atelier individuel...) ne pourra évidemment pas être réalisée dans une classe nombreuse, rassemblant des profils hétérogènes. Des moyens complémentaires, comme c'est le cas par exemple pour l'intégration des élèves de l'enseignement spécialisé, doivent être imaginés pour encadrer au mieux ce public spécifique. Nous parlons bien ici de leur donner une chance à toutes et tous de réussir leur parcours scolaire et leur parcours de vie dans notre société.

Ces réformes sont nécessaires, non seulement dans l'intérêt supérieur de l'enfant, qui lie juridiquement les pouvoirs publics dans la prise en charge de cette question, mais aussi dans l'intérêt de la société dans son ensemble. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles porte aujourd'hui la responsabilité de garantir à tous ces enfants le respect de leurs droits les plus fondamentaux. Madame, monsieur, si vous ne le faites pas pour eux, faites-le pour nous... et pour vous.